



Procès-verbal du Conseil Communautaire Du 21 janvier 2019 à 19 heures

Sommaire

Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2018.....	2
Election du secrétaire de séance.....	3
Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau	3
Administration générale.....	4
20190121_01 - Acquisition d'une parcelle située au Lac du Môle à LA TOUR dans le cadre de de la protection, la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la gestion et l'entretien du Lac du Môle ;	4
Finances publiques	4
20190121_02 – Débat d'Orientations Budgétaires DOB 2019 : Présentation du rapport du président et discussion ;	4
20190121_03 – Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie pour la sécurisation des meulères du Mont Vouan	9
Calendrier des prochaines réunions et commissions :	10
Intervention de Monsieur Martial SADDIER, conseiller régional d'Auvergne Rhône-Alpes	10



L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire et publique, à la Mairie de MARCELLAZ EN FAUCIGNY, sous la présidence de Monsieur Bruno FOREL, Président.

Date de convocation : 14 janvier 2019
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de délégués présents : 26
Nombre de délégués donnant pouvoir : 6
Nombre de délégués votants : 32

Délégués présents :

Bernard CHATEL, Bruno FOREL, Isabelle ALIX, Paul CHENEVAL, Daniel REVUZ, Danielle ANDREOLI, Léon GAVILLET, Max MEYNET-CORDONNIER, Chantal BEL, Yvon BERTHIER, Jocelyne VELAT, Catherine MARIN, Daniel TOLETTI, Catherine BOSC, Christine CHAFFARD, Nelly NOEL, Michel CHATEL, Carole BUCZ, Gilles PERRET, Christophe BOUDET, Léandre CASANOVA, Serge PITTET, Pascal POCCHAT-BARON, Monique MOENNE, Maryse BOCHATON, Florian MISSILIER

Délégués excusés :

Danielle GRIGNOLA donne pouvoir à Bernard CHATEL
Jacqueline GUIARD donne pouvoir à Isabelle ALIX
Philippe GEVAUX donne pouvoir à Christine CHAFFARD
Laurette CHENEVAL donne pouvoir à Léandre CASANOVA
Jean PELLISSON donne pouvoir à Daniel REVUZ
Gérard MILESI donne pouvoir à Pascal POCCHAT BARON

Délégué absent :

Daniel VUAGNOUX
Olivier WEBER

Bernard CHAPUIS a présenté sa démission au président de la CC4R en date du vendredi 18 janvier 2019
Bernard CHATEL est désigné secrétaire de séance.

B. FOREL informe le conseil communautaire de la démission officielle de B. CHAPUIS du conseil communautaire. Cela amènera le conseil municipal à désigner un nouveau représentant. Cela ne remet pas en cause la convocation du conseil communautaire.

Par ailleurs, M. le Président rappelle que, comme au mandat précédent, il conviendra de définir, d'ici la fin du présent mandat, la composition du prochain conseil communautaire. Cela fait référence à une jurisprudence de Salbris, afin que l'accord local convenu se substitue au droit commun. Cela avait été fait au précédent mandat afin d'éviter que les petites communes n'aient qu'un seul représentant.

Approbation du compte-rendu du 17 décembre 2018

Le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 17 décembre 2018, envoyé en pièce jointe, est soumis à approbation du conseil communautaire.

B. FOREL demande s'il y a des observations. S. PITTET souhaiterait que soient clarifiés ses propos page 24 du compte-rendu. La proposition suivante sera intégrée en correction :

« S. PITTET ajoute que le problème est principalement accentué dans le département de la Haute-Savoie parce que la vie est chère et que des gens qui travaillent à salaire équivalent pour l'ADMR en Corrèze, en Lozère ou dans les Pyrénées Orientales, vivent de façon décente avec leur salaire ce qui n'est pas le cas en Haute-Savoie et



d'autant plus grave dans tout le corps médical. Lors d'une réunion avec tous les présidents d'hôpitaux du groupement hospitalier Savoie-Léman au CHAL. Des hôpitaux comme l'EPSM, hôpital psychiatrique, observent que la majorité des gens qui entrent en hôpital psychiatrique sont des ados et des gamins de 5 ans, 6 ans, 7 ans. Il n'y a aucune structure d'accueil. A l'EPSM, il manque 27 praticiens, 7 psychiatres manquent. Cela est lié à des salaires de médecins au niveau national qui permettent de vivre très confortablement dans certaines régions de France et seulement à peu près décentement en Haute-Savoie pour un salaire de médecin. Le problème est d'arriver, comme s'y sont attachés les parlementaires de Haute-Savoie à plusieurs reprises, d'obtenir le droit d'avoir ce fameux coefficient de la vie chère ce qui paraît essentiel pour aider mais cela n'arrive pas car les parlementaire qui défendent cela ne sont pas majoritaires. »

Le compte-rendu est approuvé en tenant compte de ces corrections.

Election du secrétaire de séance

Il sera procédé à la désignation du secrétaire de séance. Bernard CHATEL est désigné comme secrétaire de séance.

Information au conseil concernant les décisions prises par le Président et le Bureau

En date du 04 janvier 2019, le Président a retenu l'association PAYSALP pour concevoir une offre de formation à destination des guides susceptibles d'intervenir sur le site du Vouan pour un montant de 12 750 euros TTC. € HT. La prestation comprendra la formation multithématique d'une dizaine de guides professionnels.

B. FOREL rappelle qu'il s'agit d'une opération qui se déroule sur le Mont Vouan et est financée à hauteur de 80% par le conseil départemental.

Le Président a attribué le marché de Valorisation du site ENS du Mont Vouan - Création d'outils des Technologies de l'Information et de la Communication à la société BALUDIK pour un montant de 15 800 € HT. Il s'agit de créer un sentier numérique de valorisation en date du 18 décembre 2018.

B. FOREL explique qu'il s'agit de mettre en place une application qui soit téléchargeable sur smartphone pour les sentiers dans le Mont Vouan. Le travail sur ce projet a commencé et cela semble plutôt intéressant. L'idée serait de partir sur un sentier plutôt ludique pour les enfants et un plus poussé avec du contenu scientifique, historique, naturel...

Dans sa séance du 08 janvier, le Bureau communautaire a décidé de reconduire la convention de partenariat pour 3 mois (du 15 janvier au 15 avril) concernant la mise à disposition de l'agent Nathalie LEVEILLE à la commune de MARCELLAZ pour 1 journée par semaine.

B. FOREL précise que cela correspond à un besoin de la mairie de Marcellaz.

Dans sa séance du 08 janvier, le Bureau communautaire a décidé d'octroyer une subvention de 500 euros à l'association des conciliateurs de justice des 2 Savoie pour l'accompagnement et le recrutement des nouveaux conciliateurs.

B. FOREL souhaite faire parvenir une information à tous les maires. Il ne s'agit pas de médiateurs de justice, mais de conciliateurs de justice qui interviennent pour des conflits entre privés, par exemple pour des problèmes d'arbres ou de haies dépassant chez un voisin... Les conciliateurs de justice sont des personnes à qui on peut adresser des membres des deux parties. Ils font cela gratuitement et sont seulement rémunérés pour leurs



déplacements. C'est un service qui peut être à disposition en cas de besoin. Cela permet d'éviter de prendre parti maladroitement.

Administration générale

20190121_01 - Acquisition d'une parcelle située au Lac du Môle à LA TOUR dans le cadre de de la protection, la mise en valeur de l'environnement, ainsi que la gestion et l'entretien du Lac du Môle ;

Monsieur le président propose à l'assemblée de se prononcer sur l'acquisition à l'amiable de la parcelle cadastrée Section A n°2176 au lieu-dit Les Prés sous Chez les Maures d'une superficie de 130 m², pour la somme de 650 euros.

La CC4R avait proposé d'acquérir cette parcelle, dépendant de la succession déclarée vacante de :

- Monsieur René Julien BURIN, Retraité, demeurant à ANNEMASSE (74100), 4 Rue du Docteur Favre.
- Né à SAINT JEOIRE (74490), le 19 juin 1940.
- Célibataire et non lié par un Pacte Civil de Solidarité.
- Décédé à LA TOUR (74250), le 24 mai 2012.

La succession gérée par la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Rhône-Alpes et du département du Rhône, chargé du Domaine, a mis en vente les biens dépendant de cette succession.

La CC4R avait proposé d'acquérir le lot 3, consistant en cette parcelle au prix de 650 euros net vendeur.

Suite à l'ouverture des plis en date du 28/05/2018, le service des Domaines a retenu l'offre de la communauté de communes des Quatre Rivières (CC4R) au prix de SIX CENT CINQUANTE EUROS (650,00 €) pour le lot 3, parcelle cadastrée A 2176 sur la commune de LA TOUR (74250).

B. FOREL rappelle qu'il s'agit d'un bien vacant sans maître qui a fait l'objet d'une vente aux enchères. S. MANGOT s'occupera de cet acte administratif. Il ajoute qu'il sera possible d'élargir l'action auprès des communes. Néanmoins, il rappelle que S. MANGOT est également en charge de l'instruction. Un certain nombre de communes ont des actes en attente qui intéressent peu les notaires. Cependant, il faudra dans ce cas de montée en puissance trouver quelqu'un pour s'occuper de l'urbanisme en attendant.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle dépendant de la succession vacante de Monsieur René BURIN, telle que désignée ci-dessus, pour un montant de 650 euros net vendeur pour 130 m² ;
- AUTORISE Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente décision, notamment les études préalables nécessaires à la réalisation des travaux, tous les actes notariés ou actes authentiques en la forme administrative.

Finances publiques

20190121_02 - Débat d'Orientations Budgétaires DOB 2019 : Présentation du rapport du président et discussion ;



Monsieur le Président rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif constituant la première étape du cycle budgétaire.

La loi NOTRe adoptée le 7 août 2015, apporte des précisions supplémentaires sur la structure du rapport qui accompagne le débat d'orientation budgétaire : un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir véritablement de base aux échanges de l'assemblée délibérante.

Ainsi, Monsieur le président présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

B. FOREL rappelle que chaque conseiller a été destinataire du document présenté en séance. Les premiers éléments correspondent aux demandes réglementaires retranscrites. En effet, la loi cadre les sujets qui doivent nécessairement être abordés pour le débat d'orientations budgétaires.

Sur la diapositive 3, on remarque un abaissement de la prévision de la croissance économique. B. FOREL attire l'attention de l'assemblée sur la suppression de la taxe d'habitation, mais avec une promesse de compensation. F. MISSILIER demande si cela concernera aussi la communauté de communes. B. FOREL confirme que la partie additionnelle va également disparaître. Il ajoute que, concernant les contractualisations des collectivités avec l'Etat, la communauté de communes n'étant pas assez importante cela ne la concerne pas encore. Un objectif de 12 milliards d'euros d'économie d'ici 2022 concernant les finances des collectivités locales a été affiché par l'Etat. Il est également annoncé un maintien et une stabilité de l'enveloppe DGF. B. FOREL s'interroge sur la possibilité de réaliser 12 milliards d'euros d'économie en maintenant d'une part les dotations et en compensant d'autre part la perte de la taxe d'habitation.

La diapositive 4 présente le taux de la fiscalité additionnelle pour la taxe sur le foncier bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation, avec une stabilité depuis 4 ans.

C. BUCZ demande quelle est la source des données pour les estimations de population. B. FOREL répond qu'il s'agit des estimations INSEE.

Pour la diapositive 5, B. FOREL rappelle qu'un technicien en charge de l'eau et de l'assainissement a été recruté. A ce sujet, il annonce qu'un groupe de travail sera organisé avec les quatre communes concernées assez rapidement afin d'aborder la question sereinement.

Par ailleurs, les travaux de la ZAE et de la déchetterie de Saint-Jeoire se sont principalement déroulés en 2018 et s'achèveront en 2019 avec une inauguration au printemps.

Les travaux d'aménagement du terrain de football semblent donner satisfaction.

Le déploiement des redevances spéciales auprès des entreprises s'est poursuivi avec un effort des services de la communauté de communes pour permettre cela.

En 2018, le chantier de mise en accessibilité du lac du Môle a été finalisé avec de bons retours.

Un contrat a été signé avec la DRAC pour le contrat de territoire lecture grâce aux efforts combinés de C. BEL, de la commission culture et de N. DANIELIAN qui a fait un bon travail avec toute l'équipe de bénévoles.

Le festival Pleines Lunes a été organisé avec un succès modeste mais qui a plu aux participants. Un travail est en cours pour poursuivre l'opération de manière un peu différente.

L'école de musique a été reprise sous forme d'EPIC avec un nouveau directeur et un réel investissement de la part de toute l'équipe. B. FOREL ajoute qu'il lui semble important de soutenir de telles structures, d'autant plus en voyant l'engagement de chacun et les résultats lors des représentations.



Pour ce qui est du tourisme, un travail a été réalisé pour mettre en place des conventions avec les deux offices de tourisms concernés.

La diapositive 6 présente une décomposition des recettes de fonctionnement. Une grande partie des recettes provient de la fiscalité professionnelle qui est redistribuée derrière, puis la fiscalité des ménages et la TEOM qui est une contribution conséquente. Une DGF intéressante a été conservée, ainsi qu'une part non négligeable des fonds genevois qui ont tendance à augmenter un peu. Le contrat jeunesse correspond à ce qui est reversé par la CAF pour les crèches et la MJCi. Ensuite, on retrouve la redevance spéciale. La taxe GEMAPI est intégralement réservée au SM3A en plus de la part budgétaire allouée à cela historiquement. Les attributions de compensations viennent de certaines communes conformément à la CLECT. Pour finir, il y a des recettes des loyers, puis d'autres recettes correspondant à certaines subventions de fonctionnement.

La diapositive 7 présente l'évolution des fonds genevois intercommunaux des dernières années. Il serait intéressant d'indiquer la population de frontaliers dans ce tableau.

La diapositive 8 propose des tableaux classiques des comptes administratifs de 2016 et 2017, le budget prévisionnel et le compte administratif provisoire de 2018 qui est assez proche de la vérité, ce qui pourrait être envisagé en 2019. L'idée proposée n'est pas basée sur un changement majeur. C'est pourquoi cela reste assez semblable aux prévisions 2018. B. FOREL précise que cela ne signifie pas qu'il ne se passera rien en 2019, au contraire, il y a un certain nombre de choses avec les déchetteries et ZAE, la finalisation du schéma vélo.

Concernant les impôts et taxes prévus avaient été estimés à 5 695 748 € pour 2018. Le compte administratif provisoire fait été de 5 715 754 €. Le prévisionnel estimé sur la base de l'augmentation de la population avec 5 757 772 €. Pour la DGF, une baisse attendue a été prise en compte, il faut rester prudent.

F. MISSILIER demande si l'augmentation de la DGF entre 2016 et 2017 va se pérenniser. M. PEYRARD indique que ce ne sera pas le cas puisqu'une diminution d'environ 5% est prévue chaque année. Dans l'élaboration budgétaire, les estimations ont été faites avec prudence au vu de la loi de finances. B. FOREL rappelle que la DGF a pu être bonifiée avec les prises de compétences de la loi NOTRe et le passage en fiscalité professionnelle unique.

B. FOREL ajoute qu'il fera la proposition au conseil communautaire de ne pas modifier les taux de fiscalité. En 2014, une augmentation avait été faite de manière mesurée en valeur absolue mais qui correspondait à une nécessité pour tenir nos engagements auxquels la communauté de communes s'est tenue.

La diapositive 9 présente les dépenses de fonctionnement 2018. La collecte des ordures ménagères est comprise dans les charges à caractère général alors que l'incinération se retrouve dans les charges de gestion courante. Cela est lié aux prestataires externes. On y retrouve également les attributions de compensation. Les charges exceptionnelles correspondent surtout à un virement de la section de fonctionnement au budget annexe. On trouve dans les dépenses les charges de personnel représentant 8% des dépenses totales de fonctionnement.

La diapositive 10 regroupe les éléments financiers de fonctionnement pour l'année 2018. Il s'agit de l'approche par chapitre de la diapositive précédente.

F. MISSILIER trouve qu'il y a de gros postes.

B. FOREL précise que, lors du vote du budget, des détails seront apportés par rapport au débat d'orientations. Il ajoute que les charges à caractère général comprennent également les véhicules et les dépenses du quotidien.

C. CHAFFARD demande pourquoi il y a plus d'attributions de compensations en 2019. M. PEYRARD répond qu'il



s'agit d'une augmentation des sommes reversées à Saint-Jeoire puisque le terrain de football est terminé. Cela est également lié aux emprunts. Concernant les emprunts, les capitaux se trouvent en investissement.

La diapositive 11 présente une comparaison entre les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement. B. FOREL souligne l'importance d'être bien entourés. C. CHAFFARD ajoute que cela est d'autant plus vrai quand l'équipe est de taille réduite. B. FOREL confirme qu'il est important que chacun travaille et que les équipes soient motivées et s'entraident. En effet, quand il y a un événement par exemple, il est agréable que la personne en charge de l'accueil vienne donner un coup de main pour mettre en place les lumières.

La diapositive 12 présente la section d'investissement traduisant les projets en cours. B. FOREL indique que la communauté se trouve en phase d'investissement.

La diapositive 13 expose l'évolution du désendettement de la communauté de commune. B. FOREL rappelle qu'il s'agit d'un choix. Il précise qu'il y a une petite erreur puisqu'en rouge il s'agit des intérêts des emprunts transférés et pas seulement concernant la petite enfance. La communauté de communes se trouve sur un plateau, puis il y aura une diminution. Il s'agit de la charge de dette. B. FOREL estime que l'emprunt est logique sur le temps d'usage d'un équipement. L. GAVILLET demande s'il y aura un emprunt pour le projet sur Peillonex. B. FOREL répond que c'est un débat qui pourra avoir lieu.

La diapositive 14 présente les éléments financiers d'investissement. B. FOREL attire la vigilance de l'assemblée sur le fait que les recettes d'investissement ne correspondent pas à la capacité d'autofinancement, il s'agit effectivement uniquement des recettes d'investissement. Les participations et subventions correspondent à ce qui est dû au SYANE pour le déploiement de la fibre. C. CHAFFARD demande pourquoi cela n'est pas encore fait. B. FOREL explique qu'il n'a pas d'explications et qu'il faut constater effectivement 2 ans de retard. Cela a été visiblement compliqué. Normalement, en juillet 2019 ce sera fait pour l'axe Fillinges-Viuz-en-Sallaz-La Tour-Saint-Jeoire et cela devrait être opérationnel pour Mégevette depuis Bellevaux. En 2020, en principe, l'ensemble du territoire devrait être concerné, alors que pour les entreprises des zones d'activités la date annoncée est toujours 2019. C. BOUDET explique que les opérateurs annoncent 2020. En revanche, sur certains secteurs une fibre privée a été développée. C'est le cas sur FINDROL avec Via Numerica. B. FOREL ajoute qu'il est certain que le déploiement n'est pas simple, il est également évident que le territoire n'est pas desservi actuellement par la fibre. La communauté de communes souhaiterait que cela se déploie au plus vite et appuiera pour que cela soit le cas. Une des difficultés concerne notamment les conventions de passage chez des privés. F. MISSILIER demande si la fibre sera toujours intéressante avec la 4G et le déploiement à venir de la 5G, si d'autres solutions ne seront pas alors préférables, sous réserve de la couverture. B. FOREL répond que le déploiement de la fibre reste important pour le territoire. Il est donc important de provisionner les montants.

La diapositive 15 présente le budget pressenti pour les opérations d'investissement 2019. En ce qui concerne la déchetterie de Saint-Jeoire, il convient de rajouter environ 100 000 € pour finir le projet. Il faudra par ailleurs inscrire la totalité prévue pour Peillonex, soit 1 761 610 €. Sur l'agriculture, Alvéole et le contrat vert et bleu, il a été imaginé une dépense de 45 392 €. Pour les déchets, une somme de 252 926 € est prévue.

Concernant le lac du Môle, un travail est prévu sur les points d'apport volontaire. Concernant la culture, il s'agit de poursuivre la collection des bibliothèques, la programmation culturelle et l'investissement pour le château de Faucigny, avec un certain nombre de soutiens. Concernant les bâtiments, une certaine somme est prévue par prudence. Il sera également nécessaire de soutenir un certain investissement pour le tourisme et le PDIPR. Les sommes prévues pour les ENS sont largement soutenues. Une certaine somme est prévue sur la compétence gens du voyage par rapport aux compétences intercommunales. Les dépenses pour le football sont liées aux travaux prévus. Différents travaux sur les bâtiments existants pour les crèches sont également prévus.



Au total, un investissement de 4 228 105 € est prévu avec des recettes propres de 1 633 843 € qui conduisent à cette possibilité d'attente. A cela s'ajoutent les capitaux d'emprunts et les subventions et participations.

B. FOREL remercie le député, M. SADDIER, qui vient d'arriver et propose de l'accueillir dès que le débat d'orientations budgétaires sera terminé.

F. MISSILIER demande s'il n'a pas de budget à prévoir pour les micro-crèches. B. FOREL explique qu'un peu d'argent a été prévu pour cela et qu'il faudra revenir dessus au cas par cas. La question de l'investissement dans des micro-crèches est effectivement importante. Il faudra aider à la mise en place de solutions périphériques et il serait intéressant d'aider à la mise en place de micro-crèches. L'objectif serait sans doute d'avoir une micro-crèche dans chaque communes afin d'être au plus près du besoin.

La diapositive 16 regroupe des éléments d'analyse financière selon la même structure que précédemment. B. FOREL attire l'attention de l'assemblée sur la CAF nette qui représente la capacité réelle d'autofinancement pour les investissements de l'intercommunalité sachant que la somme de 600 000 € d'abondement au budget annexe a été retirée.

Le fonds de roulement correspond à ce stade à 3 823 674 €, donc la communauté de communes est en excellente santé financière et ne nécessite pas de fort besoin à ce jour. Après, il faut débattre des endroits où ces dépenses sont pertinentes : petite enfance, investissements pour les déchets afin de lancer un changement de paradigme sur cette question... Pour l'année 2019, le cahier des charges est déjà en grande partie établi. Il s'agit peut-être davantage de débattre pour l'avenir.

C. CHAFFARD ajoute en complément, pour les déchets, qu'il pourrait être envisagé l'installation de points d'apport volontaire au vu des prix du marché qui vient d'être signé, notamment sur la question de la maîtrise d'œuvre. Elle a conscience que la période est compliquée, mais estime qu'il y a des efforts à faire notamment pour le tri et souhaiterait dynamiser le projet d'optimisation du tri afin d'augmenter les performances de l'intercommunalité.

B. CHATEL rappelle que la communauté a un budget très confortable, alors que les communes n'ont pas la même liberté de faire tout ce qui leur semble essentiel. Il souhaiterait attirer l'attention sur le fait que les recettes de la communauté représentent plus de 400 €/hab. Il ne faudrait pas que les communes aient des difficultés à boucler leurs budgets et mener leurs projets.

B. FOREL ajoute qu'un certain nombre d'éléments ont été transmis. Il entend qu'il faudra choisir quelques endroits stratégiques sur des points de regroupement et estime que cela vaut le coup pour permettre de dynamiser le tri. Il faut tout d'abord achever les deux projets de déchetteries avant d'entamer les discussions sur des solutions incitatives qui nécessiteront des investissements. Il sollicite également M. le Député sur l'importance des demandes faites au citoyen de trier plus tout en payant plus, lors de l'achat, du tri et de la gestion du déchet. Il faudrait trouver des solutions à la source de la production de ces déchets. La communauté de communes veillera également à ce que les communes puissent faire face à leurs obligations. Cette bonne santé tient aussi aux choix menés ensemble.

La diapositive 19 présente le budget annexe avec les projets de Saint-Jeoire et de Peillonex, mais également un budget voirie, la possibilité d'achats de terrains avec les différentes aides et soutiens correspondant.

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République NOTRe promulguée le 7 août 2015,



Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté dans l'annexe ci jointe ;
- CONSTATE que le Débat d'Orientation Budgétaire 2019 a eu lieu ;

20190121_03 – Demande de subvention au Département de la Haute-Savoie pour la sécurisation des meulières du Mont Vouan

La Communauté de Communes des 4 Rivières est gestionnaire de l'Espace Naturel Sensible du Mont Vouan qui abrite d'anciennes carrières de meules dont 2 sont accessibles au public : la meulière de Grande Gueule et la meulière à Vachat. Des itinéraires de visites et des sentiers de randonnées permettent d'accéder aux chambres des meulières.

Dans le cadre des projets de valorisation des meulières du Mont Vouan, la CC4R a missionné GEOS Ingénieurs Conseils pour la réalisation d'une mission de diagnostic géotechnique « G5 » au sens de la norme NF P 94-500 de Novembre 2013. La mission demandée a compris l'établissement de l'état des lieux, le diagnostic du risque de chutes de blocs et la définition des actions à réaliser pour sécuriser les meulières de Grande Gueule et de Vachat. Le diagnostic a permis une analyse de la stabilité du toit des carrières et une analyse du risque de chutes de blocs depuis les falaises surplombant les meulières.

Au regard des résultats de la mission de diagnostic géotechnique, l'accès au public des chambres des Meulières à Vachat ainsi que du chemin d'accès à la meulière de Grande Gueule a été interdit par arrêté municipal (Cf. Arrêté municipal N°AR201800018 de la commune de VIUZ-EN-SALLAZ).

Afin de mener à bien les travaux nécessaires à la réouverture d'une partie de la meulière à Vachat (première chambre) et de la meulière de Grande Gueule, la Communauté de Communes des 4 Rivières souhaite solliciter le concours financier du Département de la Haute-Savoie au titre de la politique des Espaces Naturels Sensibles. L'enveloppe prévisionnelle des travaux et de la maîtrise d'œuvre est estimée à 220 000 €.

Cette enveloppe financière doit permettre de réaliser la totalité des travaux prévus, soit :

- la sécurisation de la première chambre de la Meulière à Vachat permettant sa réouverture au public,
- la sécurisation de l'accès à la meulière de Grande Gueule permettant sa réouverture au public,
- La mission de maîtrise d'œuvre associée.

B. FOREL rappelle que les meulières du Mont Vouan ont dû être fermées pour des questions de sécurité. Il ne sera pas possible de sécuriser l'intégralité des deux principales meulières. Il s'agit donc de continuer de prévenir les promeneurs du danger et sécuriserons ce qu'il sera possible de sécuriser. M. PEYRARD précise qu'il s'agit dans cette proposition de délibération de solliciter le conseil départemental pour des subventions complémentaires.

M. MOENNE s'inquiète de la préservation du caractère sauvage du site avec une augmentation de la fréquentation du site, notamment avec les aménagements réalisés ou prévus, d'autant plus sur un site ENS qui devrait être davantage préservé d'une trop forte fréquentation. S. PITTET ajoute que le classement monument historique provoque de lui-même une augmentation des visites. B. FOREL estime que ce n'est effectivement pas un mal qu'une partie des meulières reste inaccessible et que celles qui sont très visibles et peuvent être sécurisées puissent être accessibles.



S. PITTET demande s'étonne qu'il n'y ait eu aucun retour de la Région suite à la demande qui avait été faite après la visite de Madame la Vice-présidente de la Région à la culture. B. FOREL explique qu'il semble qu'il y ait des difficultés entre le projet proposé et les lignes subventionnables par la Région. Du point de vue politique l'assentiment est réel, mais dans l'opérationnel il y a cette difficulté.

Où cet exposé, après en avoir délibéré à l'unanimité des 32 votants, le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le concours financier du Département de la Haute-Savoie et toutes autres financements pour la réalisation des travaux de sécurisation de la Meulière à Vachat et de Grande Gueule ainsi que la mission de maîtrise d'œuvre associée ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision ;

Questions et Informations diverses

Calendrier des prochaines réunions et commissions :

Monsieur le Président présente le calendrier des prochaines réunions :

- Mardi 22 Janvier 2019 à 18h00 : COPIL Alveole
- Mercredi 23 janvier 2019 à 18h30 : Comité Syndical du SCoT Cœur de Faucigny
- Vendredi 25 janvier 2019 à 14h30 : Comité Syndical SM4CC
- **Lundi 28 Janvier à 14H30 : réunion du 1^{er} COPIL du PPT Roc d'Enfer**
- Mardi 29 Janvier 2019 à 17h30 : Bureau communautaire de la CC4R
- Mardi 05 Février 2019 à 17h30 : Bureau communautaire de la CC4R
- Mardi 05 Février 2019 à 19H30 : Groupe de travail – prise de compétence eau et Assainissement
- Mercredi 06 Février 2019 à 19h00 : CA de la MJCI
- Vendredi 08 Février 2019 à 14h30 : Comité Syndical SM4CC
- **Mardi 12 Février 2019 à 20h00 : Conseil Administration EPIC Musique en 4 Rivières**
- **Jeudi 14 Février 2019 à 18h30 : Conseil syndical SM3A**
- Lundi 18 Février 2019 à 19h00 : Conseil communautaire

L. GAVILLET demande où se déroulera le comité syndical du SCoT. M. PEYRARD répond que ce sera à Reignier.

C. CHAFFARD demande si, concernant la réunion du 28 janvier du comité de pilotage du PPT (Plan Pastoral Territorial), B. FOREL pourrait intervenir auprès du Président de la communauté de communes Faucigny-Glières ou du Maire de Marignier pour que leur décision concernant le périmètre du PPT soit transmise au comité de pilotage avant sa tenue. En effet, le prochain PPT devra avoir été envoyé au plus tard en juin 2019 pour que l'année 2019 ne soit pas une année blanche de subventions pour le territoire. B. FOREL indique qu'il va se renseigner.

Intervention de Monsieur Martial SADDIER, conseiller régional d'Auvergne Rhône-Alpes

Monsieur le Conseiller régional référent pour le territoire des 4 Rivières souhaite intervenir auprès des élus sur les aides régionales octroyées pour le territoire.

B. FOREL remercie M. SADDIER de sa présence et lui laisse la parole.



M. SADDIER remercie le conseil communautaire de le recevoir. Il rappelle qu'en début de mandature, L. WAUQUIEZ, Président de la Région, a souhaité nommer un conseiller référent territorial. En arrivant à mi-mandat, le Président a donc souhaité que les élus référents retournent devant les intercommunalités pour échanger.

Il rappelle que la nouvelle Région a été mise en place le 4 janvier 2016 avec la fusion des deux régions Rhône-Alpes et Auvergne, et donc la mise en place d'une région de 8 millions d'habitants, représentant la 2^{ème} région de France, une des plus grandes. Cette région est immense, il faut compter 7h de route pour la traverser. De plus, il s'agissait d'une fusion de deux régions dont les exécutifs sortants n'ont pas été réélus pour différentes raisons. L'un parce qu'il ne se représentait pas, l'autre parce qu'il n'a pas été réélu. De plus, il a été nécessaire d'organiser la prise de compétences suite à l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, notamment pour la compétence transports et la compétence développement économique. Ainsi, la première année a été consacrée à mettre en route la nouvelle région, la fusion, avec 10 000 collaborateurs, à régler toutes les compétences existantes, à écrire de nouvelles politiques, prendre en charge les nouvelles compétences. Il a notamment fallu élaborer dans l'année le SRDEII, schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui donnait un cadre légal dans lequel toutes les décisions économiques du mandat devaient s'inscrire. Cela explique pourquoi il est plus compliqué de prendre en compte les meulières dans les lignes prévues.

De plus, il indique que l'engagement des 300 millions d'euros d'économies de fonctionnement sera tenu. Cela a été une ligne de conduite parce que la Région souhaitait revenir un investissement sur les territoires. Les CDDRA ont été supprimés. Cela impliquait 800 animateurs en Rhône-Alpes pour ce dispositif et la nécessité de défendre les projets non seulement au niveau local, mais ensuite également devant les services régionaux à Lyon. La deuxième année de mandat a donc été consacrée à la mise en place des contrats ambition région, les CAR.

Aujourd'hui, un certain nombre d'outils sont en place, les intercommunalités sont devenues l'interlocuteur privilégié de la Région.

M. SADDIER annonce avoir permis d'apporter 3 437 936 €, soit près de 3,5 millions d'euros sur le territoire des Quatre Rivières entre les projets communaux, intercommunaux, scolaires dépendant de la Région ainsi que des actions directement auprès des professionnels. Ainsi l'école de production ECAUT a obtenu un statut reconnu par l'éducation nationale. Cela lui a offert la possibilité de contractualiser avec la Région pour obtenir des aides de fonctionnement et d'investissement. Cela a pris la forme d'une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. En parallèle, avec la compétence économique, la Région s'est retrouvée avec 17 agences locales ou départementales, totalement absentes de Haute-Savoie. Les autres départements avaient 1 ou 2 agences économiques et les grosses métropoles avaient également leur propre agence économique. Depuis 2018 cela n'est plus le cas. Une action a été conduite pour qu'il y ait une fusion en un an de toutes ces agences remplacées par un conseil de surveillance régional regroupant des grosses entreprises présidé par Jean-Dominique SENARD, PDG de Michelin, avec L. BAUD qui représente notamment la Haute-Savoie – ce conseil donne les grandes orientations -, et un directoire qui fait tourner cette agence. Des antennes locales sont présentes dans chaque département. Le directoire est composé d'un chef d'entreprise G. GUYARD, président, d'une directrice membre du directoire et d'un élu régional, M. SADDIER. Ce directoire est l'interlocuteur de toutes les entreprises.

Ensuite, M. SADDIER rappelle avoir démissionné de la présidence du SM3A, reprise par B. FOREL, et ainsi du comité de bassin. En tant que représentant régional, il a réintégré le comité de bassin et a été nommé président du comité de bassin. Un contrat va être cosigné Département et Région pour plusieurs dizaines de millions d'euros. Enfin, il y a un engagement dans la liaison A40 chasseurs qui constitue un point noir. Cette autoroute 2x2 voies payante ou gratuite se fera, mais on arrive ensuite sur un tronçon à une voie et, au vu de la circulation à venir, cela ne serait pas tenable en l'état. La solution ne passe pas par le plateau de Loex, qui constitue un des derniers plateaux agricoles de montagne sur le secteur et qui présente un enjeu pour une espèce protégée, le sonneur à ventre jaune. Cela n'a pas pu se faire pour un hôpital public, cela ne pourra se faire pour un projet routier. Aujourd'hui le maire de Fillinges a sensibilisé les élus départementaux et régionaux à ce projet en attirant leur attention sur la nécessité de veiller à payer convenablement les personnes expropriées, à préserver



les habitations proches de cette route. Il peut être utile de faire le test sur ce secteur, au niveau d'une entrée de lotissement, cela est extrêmement dangereux. Une tranchée couverte paraît être la meilleure solution. Cela représente un projet à 100 millions d'euros. La Région est prête à soutenir le département par rapport au surcoût environnemental que constitue la réalisation d'une tranchée couverte. La Région s'est engagée sur ce projet pour favoriser les modes doux, les passages à faune... Le projet pourrait aboutir à un démarrage des travaux à horizon 2023.

Tout cela est fait sans augmentation des impôts, puisque c'était également un enjeu. Il souhaite rappeler que les grosses collectivités ont dû signer avec le gouvernement un contrat s'engageant à ne pas dépasser 1,2% d'augmentation des frais de fonctionnement. Pour chaque euro de dépassement, une pénalité de 70 cents s'applique à la collectivité sous contrat. Pour une grosse collectivité sans contrat, la pénalité s'élève à 1 euro pour chaque euro de dépassement.

M. SADDIER tient à remercier les élus des Quatre Rivières pour la qualité des contacts, des échanges et la qualité de l'accueil au sein de chaque commune, ainsi que pour les relations amicales qui sont entretenues.

S. PITTET s'interroge sur les moyens mis en œuvre par l'Etat pour éponger les 2 400 milliards d'euros de dettes. M. SADDIER ajoute que les collectivités, qui ne représentent 10 ou 12% de l'endettement, sont fortement mises à contribution dans les objectifs fixés par l'Etat.

Pour finir, M. SADDIER annonce que la Région tiendra ses engagements concernant les meulières avant la fin du mandat. Cependant, les travaux prévus peuvent difficilement correspondre aux lignes finançables par la Région. Cela ne remet pas en cause l'engagement de la Région pour un projet de valorisation correspondant davantage à la politique régionale pour un site d'une telle importance.

S. PITTET demande ce qu'il en est du budget annulé à la Région. M. SADDIER répond qu'il n'a pas été annulé pour causes de malversation, mais parce que le juge a estimé que la présentation de certains amendements et les réponses apportées aux amendements, que l'assemblée n'était pas suffisamment éclairée. Il s'agit donc uniquement d'un problème de forme.

B. FOREL remercie M. SADDIER au nom du conseil communautaire. Il lui est très reconnaissant d'une action sur le long terme concernant le projet routier et qui donne aujourd'hui des résultats. C. CHAFFARD remercie également M. SADDIER pour le contrat ambition-région qui permet un versement simple en trésorerie, ce qui est précieux pour les petites collectivités.